

**Procès-verbal et Compte-rendu - CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Du 2 MARS 2015**

**Présents** : RANNARD Paul, CHATENOUD Jean-Luc, FOURNET Marie-Claude, CHAUMONTET Louis, JACQUESON Philippe, LAGRIFFOUL Jean-Marc, GUILLET Anne-Laure, TARAGON Sylvie, CUTELE Marthe, MUTTINELLI Gérard, MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, SOGNO Jean, DUCLOSSON Daniel, REY Dominique, MACHARD Jean-Yves, GOUTAZ Mickaël.

**Excusés** : Annick SAJOUS (pouvoir à Sylvie TARAGON), Didier CLERC (pouvoir à Marthe CUTELE), Jean-Claude GODARD (pouvoir à Gérard MUTTINELLI), Alain LAMBERT (pouvoir à Dominique REY).

**Secrétaire de séance** : Jean-Louis MAGNIN

**Date de convocation** : 23/02/2015

Nombre de Conseillers en exercice : 21    Conseillers Présents : 17 - Conseillers Votants : 21

Heure d'ouverture de séance : 20H 07    Heure de clôture de séance : 22H45

**Ordre du jour** :

- Adoption du dernier compte rendu
- Compte-rendu des décisions prises
- MAISON DE VIE lancement consultation pour choix partenaire
  - Environnement : bilan du traitement des déchets 2014
  - Convention lampes (CCAD3E)
  - Modification statuts du Sidefage
- ZAC : Adoption du CRACL 2014 ZAC I  
ZAC III lancement de procédure de mise en concurrence  
Création d'un budget annexe ZAC III  
Autorisation acquisitions foncières pour ZAC III
- Finances : Adoption des comptes administratifs et compte de gestion 2014
- Adhésion retraite complémentaire pour les élus
- Informations et Questions diverses.



Avant d'ouvrir la séance, le Président souhaite la bienvenue à chacun et tout particulièrement aux représentants de la presse locale. Il excuse Mr Cattellan retenu pour des raisons de santé et lui souhaite un prompt rétablissement.

**I - Compte-rendu de la séance du 19/01/201**

Le conseil adopte le dernier compte-rendu de la dernière séance.

**II - Communications des décisions**

Comme l'impose le Code Général des Collectivités Territoriales, Le Président donne communication des décisions prises depuis la dernière séance de conseil à savoir :

**N° 01/15 du 28/01/2015 – Marché à bon de commande pour fourniture en fioul**

**Délégation au Président**

La Société, Charvet/La Mure Bianco (antenne de 74130 Bonneville) est retenue en proposant un rabais de 22.34 % sur le fioul de chauffage (fioul domestique) ; 23.38 % sur le « total traction Montagne » (gasoil non routier NGR) et 17.03 % sur le gazole performance (gasoil pour véhicules).

**N° 02/15 du 28/01/2015 – Modification du règlement de fonctionnement pour la crèche**

**Délégation aux membres du bureau**

Décision d'encaisser uniquement en espèces ou par chèque le règlement des frais d'accueil des enfants au multi accueil « les P'tits Lutins » (pas de CESU ou carte bancaire : frais à payer en plus par la CCS).

**N° 03/14 du 28/01/2015 – Consignes incendie à la Crèche**

**Délégation aux membres du bureau**

Décision de VALIDER le protocole de consignes en cas d'incendie applicable au multi accueil « les P'tits Lutins ».

**N° 04/15 du 04/02/2015 – Marché à bons de commandes Auto-surveillance des STEP**

**Délégation au Président**

Les prestations d'auto-surveillance des stations d'épuration (prélèvements & analyses des eaux des STEP en entrée et sortie, des milieux récepteurs et des boues), conformément à la réglementation en vigueur et ce pour une durée de 4 ans sont attribuées à LAEPS (53 Rue du Busard des Roseaux, ZI Bordets Est, 74130 Bonneville).

**N° 05/15 du 17/02/2015 – Cession ZAC II Rannard TP**

**Délégation aux membres du bureau**

Suite au conseil du 19/01, il y a lieu de mettre en conformité les termes de cette délibération et ceux autorisant la vente  
Soit **D'APPROUVER** la cession d'un terrain de 25 615 m<sup>2</sup> dont 23 038 m<sup>2</sup> au prix de 25,00 € HT/m<sup>2</sup> ; les 2 577 m<sup>2</sup> frappés de servitude par le gazoduc sont cédés pour l'euro symbolique) au profit de la **Sarl RANNARD Frères** ou de toute société venant s'y substituer.

**N° 06/15 du 17/02/2015 – Demande subvention CDDRA pour signalétique ZAC**

**Délégation aux membres du bureau**

Le bureau a donné son accord pour solliciter une subvention dont le montant est le suivant :

**DEPENSES**

Achat et mise en place d'une signalétique : 13 062 € HT	} 23 712 € HT
Travaux d'aménagement : 10 650 € HT	

**RECETTES**

Travaux financés par la Région (40%) : 9 485 € HT	} 23 712 € HT
Autofinancement de la collectivité : 14 227 € HT	

**III - MAISON DE VIE 2<sup>ème</sup> tranche**

Le Président rappelle les différents débats à propos d'un projet d'extension de la maison de vie et de création d'un second bâtiment.

Il donne le compte-rendu d'un récent entretien au cours duquel, il a été envisagé la possibilité de réaliser un rez-de-chaussée destiné à la communauté pour l'accueil de professionnels de santé et en étage la réalisation de 16 logements. Les accès seraient différents afin de mieux individualiser les deux secteurs ; les logements pourraient être un peu plus grands que lors de la 1<sup>ère</sup> tranche. Mr Jacqueson suggère que des garages fermés seraient les bienvenus (réalisation en milieu rural avec nécessité d'abriter des vélos, pneus neige ...).

Pour cette réalisation, le recours à un assistant à maître d'ouvrage (ou contrat de mandat) est nécessaire et une mise en concurrence devra être organisée.  
Le conseil est favorable à ce projet et autorise le lancement de cette mise en concurrence.

#### IV – Commission ENVIRONNEMENT

Mr Chaumontet, Vice-Président présente les différents dossiers :

##### Rapport annuel 2014 des déchets

Ce dossier, transmis aux conseillers, permet de rappeler les différents modes de traitement des déchets issus tant de la collecte des ordures ménagères que déposés à la déchetterie ou dans les points d'apports volontaires. Il permet aussi d'estimer le coût de ces prestations lequel est financé par la redevance d'ordures ménagères (TEOM).

Le conseil adopte ce rapport et décide que, dans le cadre du budget 2015, le taux de TEOM ne sera pas revalorisé. Il s'étonne toutefois de la hausse du tonnage des ordures ménagères collectées ainsi que celui des déchets électroniques collectés (D3E). Ces données sont celles transmises par les prestataires à savoir le Sidefage et OCAD3E.

##### Collecte des lampes

La convention passée avec un éco-organisme pour la collecte des lampes (en déchetterie) doit être revue compte tenu des conditions plus favorables de reprise pour le soutien aux collectivités.

Le conseil donne son accord.

##### Modification statutaire du Sidefage

Le conseil adopte les modifications statutaires du Sidefage suite à une nouvelle organisation à savoir :

- création d'une communauté de communes, par fusion des Communautés de Communes d'Oyonnax, du Lac de Nantua, Combe du Val-Brénod et des Monts-Berthiand au 1<sup>er</sup> janvier 2014 : la Communauté de Communes Haut-Bugey,
- prise de compétence par la Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) dans le domaine de la gestion des déchets ménagers en lieu et place de ses communes membres, dont la Commune de Fillinges.

#### V – Commission développement économique ZAC

##### ZAC I

Mr LAGRIFFOUL poursuit en présentant une présentation simplifiée du Compte-Rendu Annuel des Collectivités Territoriales (CRACL) 2014. Il s'agit d'un bilan des travaux et cessions effectués sur la ZAC I par laquelle un contrat de concession et de mandat avaient été signés avec Teractem (ex SED) dès 1996.

A ce jour, il ne reste que deux parcelles à commercialiser dont une sur laquelle le projet est sur le point d'aboutir. En fin de contrat la Communauté effectuera une reprise des voiries et des espaces publics afin de clore ce premier volet (en principe fin 2016). Le bilan de ce 1<sup>er</sup> volet devrait être équilibré.

Mr Lagriffoul donne aussi une information à savoir la cession du lot vendu à Carbel/Chautagne fioul à Formule Bois pour la mise en place d'un atelier de menuiserie.

 **ZAC II**

La signature définitive cession Rannard pour l'installation d'une centrale enrobé est programmée pour le mercredi 04/03 à 12h chez Maître LAFAY.

Le Président en profite pour donner des informations sur le projet de cession à l'entreprise EXCOFFIER dans le cadre de son implantation pour une unité de recyclage. Au préalable un dossier d'installation classée doit être déposé par cette dernière.

De plus des transactions sont en cours pour délimiter la zone humide répertoriée sur le site.

Enfin une étude doit être menée afin de permettre un deuxième accès pour les services de secours.

 **ZAC III**

Compte tenu des obligations comptables, le conseil décide de créer un budget annexe spécifique à cette prochaine création de ZAC, bien que consécutive aux deux autres.

Afin de lancer tous les dossiers de création et de réalisation de la ZAC III, le conseil décide de lancer une procédure de mise en concurrence afin de choisir un mandataire. Les services de l'Etat (DDT) participent activement à l'élaboration du cahier des charges.

Enfin il est nécessaire d'engager les procédures d'acquisitions foncières. Pour ce faire, le conseil décide de recourir aux services de l'Etablissement Public Foncier.

**VI - ADOPTION**  
**des comptes administratifs et comptes de gestion 2014**

Le Président propose d'adopter les comptes administratifs 2014 lesquels sont en conformité avec les comptes de gestion établis par la trésorerie. Il se retire au moment du vote. Le conseil adopte les documents tels que présentés

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
<b>BUDGET Principal</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>A + C</b>	<b>B + D</b>
Résultats reportés		1 255 394.52	28 807.20		28 807.20	1 255 394.52
Opérations de l'exercice	2 271 942.91	1 887 513.26	167 633.79	130 237.00	2 439 576.70	2 017 750.26
<b>TOTAUX</b>	<b>2 271 942.91</b>	<b>3 142 907.78</b>	<b>196 440.99</b>	<b>130 237.00</b>	<b>2 468 383.90</b>	<b>3 273 144.78</b>
Résultats de clôture	384 429.65		37 396.79		421 826.44	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 271 942.91</b>	<b>3 142 907.78</b>	<b>196 440.99</b>	<b>130 237.00</b>	<b>2 468 383.90</b>	<b>3 273 144.78</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>870 964.87</b>	<b>66 203.99</b>			<b>804 760.88</b>

**Budget Annexe ZAC I**

Résultats reportés		870.26	33 118.97		33 118.97	870.26
Opérations de l'exercice	6 271.62	6 320.00	0	159 351.57	6 271.62	165 671.57
<b>TOTAUX</b>	<b>6 271.62</b>	<b>6 320.00</b>	<b>33 118.97</b>	<b>159 351.57</b>	<b>39 390.59</b>	<b>166 541.83</b>
Résultats de clôture		48.38		159 351.57		159 399.95
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>6 271.62</b>	<b>6 320.00</b>	<b>33 118.97</b>	<b>159 351.57</b>	<b>39 390.59</b>	<b>166 541.83</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>918.64</b>		<b>126 232.60</b>		<b>127 151.24</b>

**Budget Annexe ZAC II**

Résultats reportés		50.00		148 174.87		148 224.87
Opérations de l'exercice	578 198.18	578 200.90	540 082.48	544 055.19	1 118 280.66	1 122 256.09
<b>TOTAUX</b>	<b>578 198.18</b>	<b>578 250.90</b>	<b>540 082.48</b>	<b>692 230.06</b>	<b>1 118 280.66</b>	<b>1 270 480.96</b>
Résultats de clôture		2.72		3 972.71		3975.43
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	578 198.18	578 250.90	540 082.48	692 230.06	1 118 280.66	1 270 480.96
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>52.72</b>		<b>152 147.58</b>		<b>152 200.30</b>

**Budget Annexe Zone de loisirs**

Résultats reportés			50 746.14		50 746.14	0.00
Opérations de l'exercice	207 895.76	773 669.33	1 322 267.41	395 736.82	1 530 163.17	1 169 406.15
<b>TOTAUX</b>	<b>207 895.76</b>	<b>773 669.33</b>	<b>1 373 013.55</b>	<b>395 736.82</b>	<b>1 580 909.31</b>	<b>1 169 406.15</b>
Résultats de clôture		565 773.57	926 530.59		360 757.02	
Restes à réaliser			25 704.00	450 000.00	25 704.00	450 000.00
TOTAUX CUMULES	207 895.76	773 669.33	1 373 013.55	395 736.82	1 606 613.31	1 619 406.15
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>565 773.57</b>	<b>552 980.73</b>			<b>12 792.84</b>

**Budget Annexe Assainissement**

Résultats reportés	115 597.60			374 682.19	115 597.60	374 682.19
Opérations de l'exercice	507 911.20	640 984.81	311 839.77	403 554.27	819 750.97	1 044 539.08
<b>TOTAUX</b>	<b>623 508.80</b>	<b>640 984.81</b>	<b>311 839.77</b>	<b>778 236.46</b>	<b>935 348.57</b>	<b>1 419 221.27</b>
Résultats de clôture		133 073.61		91 714.50		224 788.11
Restes à réaliser			209 694.70		209 694.70	
TOTAUX CUMULES	623 508.80	640 984.81	311 839.77	778 236.46	1 145 043.27	1 419 221.27
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>17 476.01</b>		<b>256 701.99</b>		<b>274 178.00</b>

**MAISON DE VIE**

Résultats reportés				76 188.83	0.00	76 188.83
Opérations de l'exercice	250 719.23	470 924.54	1 381 721.80	878 422.83	1 632 441.03	1 349 347.37
<b>TOTAUX</b>	<b>250 719.23</b>	<b>470 924.54</b>	<b>1 381 721.80</b>	<b>954 611.66</b>	<b>1 632 441.03</b>	<b>1 425 536.20</b>
Résultats de clôture		220 205.31	503 298.97		283 093.66	
Restes à réaliser			123 409.26	330 596.74	123 409.26	330 596.74
TOTAUX CUMULES	250 719.23	470 924.54	1 381 721.80	954 611.66	1 755 850.29	1 756 132.94
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>220 205.31</b>	<b>219 922.66</b>			<b>282.65</b>

**VII - Retraite complémentaire des ELUS**

Le Président rappelle que les élus disposent d'une indemnité laquelle est soumise à cotisations obligatoires. Il est toutefois possible de solliciter le versement individuel au titre de la constitution d'une retraite complémentaire. Le Président indique que certains élus seraient intéressés. Il propose de leur accorder cette possibilité.  
Avis favorable.

**VIII - Informations et Questions diverses**

 **Syane :**

Le Président donne lecture d'un courrier du Conseil général précisant que la livraison du haut débit interviendra fin 2016 pour les entreprises et fin 2018 pour les familles.

 Zone de loisirs :

Mr MAGNIN indique que le dossier de mise en concurrence a été lancé pour une étude à propos de la rénovation du bâtiment dit du « Bœuf Royal » (toiture, façade, isolation thermique et phonique, menuiseries extérieures) avec remise des offres le 16/03.

Il poursuit en indiquant que pour la préparation de la saison 2015 de la piscine, ce dossier est en attente de communication des plannings des scolaires. A suivre

 Commune Nouvelle

Le conseil accepte de financer une étude par un bureau spécialisé afin de prendre en compte les différents paramètres d'aide au choix décisionnel en matière de fusion ou non des communes du plateau de la Semine.

 Commission Communication

Mr MACHARD indique qu'un prochain bulletin d'information est en cours de rédaction pour une parution probable en avril prochain.

Il convie les élus à l'inauguration de la mairie de Vanzy qui aura lieu le 14 mars prochain.

Le Président précise que la Communauté de communes en profitera pour honorer Mr Vionnet pour services rendus à la communauté de communes (honorariat).

 Personnel

Le Président informe que des absences à la crèche impliquent un recrutement d'auxiliaire de puériculture et l'absence de personnel diplômé rend plus dure la tâche.

Par ailleurs, le service technique souffre des arrêts maladie de Mrs Flache et Fiorile, ce dernier étant en arrêt pour une durée indéterminée suite à un accident du travail. Il propose de recourir à un emploi saisonnier du 01/04 au 30/09. Accord sur le principe.

Enfin, suite aux conclusions du cabinet ayant réalisé l'audit, il informe qu'un réaménagement interne des bureaux du service administratif sera fait les 9 et 10 mars prochain et impliquera la fermeture exceptionnelle du secrétariat.

 Scot

Il rappelle que des réunions publiques sont organisées sur le territoire des trois communautés afin de présenter l'état d'avancement de cet important dossier. Celle de la Semine aura lieu le mercredi 24 juin 2015 à Eloise.

Il informe aussi du projet de méthanisation à l'étude au niveau des trois communautés. Enfin et dans le cadre de la mise en œuvre du PLU Intercommunal, le recrutement d'un stagiaire est en cours.

Le prochain conseil aura lieu le 13 avril à 20h30 (et non le 30/03 à 20h comme initialement prévu) afin d'adopter les budgets 2015, de procéder au vote des taux, ...

Le secrétaire de séance,  
Jean Louis MAGNIN

